



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FEVIER 2026
(Date de convocation : 02 février 2026)

Délibération N°20260205-10

Le cinq février deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Etienne Lay, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, M. Sylvain Saligot, M. Laurent Santucci, M. Jean-François Rabaud, et Mme Aurore Ville.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville, M. Thibaut Maurin : procuration donnée à M. Etienne Lay, Mme Mélissa Pujo-Menjouet procuration donnée à Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard.

Secrétaire de séance : M. Thierry Ribeiro

Objet : CONCESSION AU COLUMBARIUM DE STE MARIE DE CAMPAN

Monsieur le Maire explique Monsieur Jean-Marc FOURCADE demande par courrier en date du 13 janvier 2026, l'achat d'une concession trentenaire pour deux personnes au columbarium du cimetière de Sainte-Marie de Campan, au bénéfice de Madame Martine FOURCADE.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'octroyer la concession trentenaire au columbarium à Monsieur Jean-Marc FOURCADE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **Article Unique** : d'octroyer la concession trentenaire au columbarium à Monsieur Jean-Marc FOURCADE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date affichage : 10/02/2026

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet